



## ▶ Vous avez ou avez eu à votre charge un ou plusieurs enfants lourdement handicapés

Des trimestres supplémentaires peuvent vous être accordés sous certaines conditions.

- Vous élevez ou avez élevé un ou plusieurs enfants atteints d'une incapacité d'au moins 80 % donnant droit à l'une des allocations suivantes : allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément, l'allocation d'éducation spéciale et son complément, l'allocation spéciale aux mineurs grands infirmes, l'allocation d'éducation spécialisée des mineurs infirmes, l'allocation des mineurs handicapés ..... **oui**  **non**
- Si oui, préciser l'allocation dont il s'agit : .....
- Percevez-vous ou avez-vous perçu personnellement cette allocation ? ..... **oui**  **non**

## ▶ Majoration de retraite pour conjoint(e) âgé(e) de 60 ans et plus

Une majoration peut vous être accordée si votre conjoint(e) est âgé(e) d'au moins 65 ans ou s'il(elle) est âgé(e) de 60 à 65 ans et reconnu(e) inapte au travail par un médecin. Dans les deux cas, ses ressources personnelles doivent être inférieures au plafond fixé par la loi (pour en savoir plus, vous pouvez contacter un conseiller retraite).

**Attention :** Ne remplissez cette rubrique que si vous souhaitez bénéficier de cette majoration

- Votre conjoint(e) a disposé de ressources personnelles au cours des 3 mois précédant cette demande** ..... **oui**  **non**
- Votre conjoint(e) perçoit une retraite personnelle** ..... **oui**  **non**
- L'inaptitude au travail de votre conjoint(e) est médicalement reconnue** ..... **oui**  **non**

- Cette majoration ne s'applique pas aux non salariés agricoles.
- Les conjoint(e)s d'ancien(ne)s commerçant(e)s peuvent bénéficier d'un droit spécifique sous certaines conditions.  
N'hésitez pas à contacter votre caisse RSI (anciennement ORGANIC)

## ▶ Votre demande

Vous avez exercé des activités salariées et non salariées :

- Cochez la ou les cases correspondant aux régimes auprès desquels vous souhaitez obtenir votre retraite.
- Précisez la date que vous avez choisie comme point de départ de votre retraite pour chacun des régimes.  
Sachez que : - cette date ne peut pas précéder votre 60<sup>ème</sup> anniversaire,  
- votre demande doit parvenir à la caisse avant la date choisie.
- Indiquez-nous également la date à laquelle vous avez cessé ou vous cesserez votre activité pour chacun des régimes.

A quel régime et à quelle date souhaitez-vous obtenir votre retraite ?

- régime général de sécurité sociale** - point de départ souhaité  0 1 | | 2 0 | |
- Avez-vous cessé votre activité au régime général ?
- Oui**  à quelle date ?  | | | | | | | | | |       **Non**  à quelle date cesserez-vous ?  | | | | | | | | | |
- régime des salariés agricoles** - point de départ souhaité  0 1 | | 2 0 | |
- Avez-vous cessé votre activité au régime des salariés agricoles ?
- Oui**  à quelle date ?  | | | | | | | | | |       **Non**  à quelle date cesserez-vous ?  | | | | | | | | | |
- régime des non salariés agricoles** - point de départ souhaité  0 1 | | 2 0 | |
- Avez-vous cessé votre activité au régime des non salariés agricoles ?
- Oui**  à quelle date ?  | | | | | | | | | |       **Non**  à quelle date cesserez-vous ?  | | | | | | | | | |
- régime des artisans** - point de départ souhaité  0 1 | | 2 0 | |
- Avez-vous cessé votre activité au régime des artisans ?
- Oui**  à quelle date ?  | | | | | | | | | |       **Non**  à quelle date cesserez-vous ?  | | | | | | | | | |
- régime des commerçants** - point de départ souhaité  0 1 | | 2 0 | |
- Avez-vous cessé votre activité au régime des commerçants ?
- Oui**  à quelle date ?  | | | | | | | | | |       **Non**  à quelle date cesserez-vous ?  | | | | | | | | | |



▶ **Votre activité professionnelle à l'étranger**

Si vous avez exercé une activité professionnelle à l'étranger, contactez un de nos conseillers retraite. Il vous renseignera sur la démarche à suivre.

**Période(s) à l'étranger :** de  à  | de  à   
 Activité exercée : .....  
 Lieu de l'emploi : .....  
 Pays : .....  
 Votre n° de cotisant(e) : .....

Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande

▶ **Avez-vous demandé ou percevez-vous actuellement une des prestations suivantes ?**

- une pension d'invalidité .....
- l'allocation aux adultes handicapés .....
- le RMI .....
- l'allocation de préparation à la retraite (pour les anciens combattants d'Afrique du Nord) .....
- une ou des retraites de réversion (n'indiquez pas les retraites de réversion des régimes complémentaires) .....
- l'allocation spéciale .....
- la préretraite agricole .....
- l'allocation des travailleurs de l'amiante .....

**Complétez, ci-dessous, selon votre situation :**

Nom de l'organisme : .....  
 Son adresse : .....  
 .....  
 Nature de la prestation : .....  
 N° de dossier : .....  
 Date d'attribution de votre prestation :  .....  
 Nom de votre conjoint décédé si retraite de réversion : .....

Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

▶ **Vos dépenses de santé sont-elles prises en charge par un organisme de Sécurité sociale étranger ?** Oui  Non

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.  
 Je m'engage à faciliter toute enquête pour les vérifier.

Fait à Votre signature :

Le [Signature]

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de déclarations inexactes ou incomplètes (art. L.114-13 du Code de la sécurité sociale, arts. 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du Code pénal, L.725-13 du Code rural). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

▶ Vous venez de remplir votre demande de retraite personnelle.  
 Merci de nous faire part de toute modification de votre situation.  
 Pour que votre dossier soit complet, vous devez obligatoirement joindre les pièces indiquées dans les « **justificatifs à joindre** » (page II et III de la notice jointe)